



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2020-192

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 Décembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice :	60			
Présents :	49			
Pouvoirs :	8			
Votants :	57	Pour : 57	Contre : 0	Abstentions : 0

L'an deux mil vingt, le 16 décembre à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Mesnils sur Iton, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Étaient présents :

MM. AMIGON, BACCARO, BAÏSSAS, Mme BAUDOUIN, M. BODEY, Mme BONNARD, MM BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRISET, BRUNET, Mme BULARD, M. CHATEAUGIRON, Mme CHAUVIERE, M. CHERON, Mme COMPAGNON, Mme CORMIER, MM. CORNET, DE SELLE DE BEAUCHAMP, Mmes DE TOMASI, DELHOME, Mme DESNOS DHEYGERS, M. DOUBLET, Mmes DUMONTIER, FRANCHET, GUITTON, MM. JOUSSET, LANOS, LEBON, M. MALHERBE, Mme. MARTIN, M. MORIERE, Mme MOUTONNET, Mme. NOEL, M. OSMOND, PARENT, PETITBON, POURVU, PROVOST, Mme REBER, MM. ROMERO, Mme SAS, SURMULET, Mme TOPART, MM. VANDEWALLE, WOHLSCHLEGEL.

Excusés :

M. AUFFRET, Mme BIQUET (remplacé par M. PARENT), M. DERYCKE (pouvoir à Mme BONNARD), M. GOSSET (pouvoir à Mme HERVIEUX), Mme GOUGIS, M. GOUTTEFARDE (pouvoir à Mme FRANCHET), LAINE (pouvoir M. BRUNET), Mme LEFORT, M. LOUVARD (pouvoir M. CHERON), M. NOEL remplace par M. MALHERBE), M. OBADIA (pouvoir M. OSMOND), PRIVE (pouvoir M. BRUNET), SAMON (pouvoir M. PETITBON).

A assisté à titre consultatif : Monsieur le Président de la délégation spéciale de Verneuil d'Avre et d'Iton

Secrétaire de séance : M. Damien BRUNET

COMPETENCES HUMAINES – Recrutement d'un vacataire au service transport scolaire en 2021

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que l'Interco Normandie Sud Eure peut recruter un vacataire. Pour se faire, trois conditions doivent être réunies :

- Exécuter une mission précise, déterminée,
- Répondre à un besoin ponctuel et en l'absence de continuité dans le temps,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé de recruter un vacataire pour effectuer l'organisation du transport scolaire et vérifier l'application des règles sanitaires et de sécurité (dotation d'une capacité de transport) et pour une durée de sept mois (du 2 janvier au 6 juillet 2021)

Il est également proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 25 €

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable (à l'unanimité) le 14 décembre 2020

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident :

- Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à recruter un vacataire pour une durée de 21 heures mensuelles à raison de 3 journées de travail (dont une journée en télétravail) par mois du 2/01/2021 au 6 juillet 2021.
- Article 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire brut de 25 €
- Article 3 : Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

24 DEC. 2020



Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE

